Envoyé en préfecture le 17/12/2024

EXTRAIT DU R Reçu en préfecture le 17/12/2024

ID: 013-211300157-20241209-24 05 09-DE

## DU CONSEIL MUNICIPAL

DES DELIBE

## **BOUCHES-DU-RHONE**

MAIRIE DE BOUC BEL AIR

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre

Code Postal 13 320

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.05.09

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 33 Date de convocation du Conseil Municipal: mardi 03 décembre

21 Présents 10 Pouvoirs Absents Excusés

MEMBRES PRESENTS: Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS: Corinne LE MEUT à Richard MALLIÉ, Stéphan PIERRACCINI à Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER à François DENIAU, Roger MOSSÉ à Evelyne LOUIS, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Catherine FOULON à François DENIAU, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

ABSENTS EXCUSÉS: Hervé CAYLA, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire,

**OBJET:** DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE AU TITRE DE L'AIDE AU PATRIMOINE NON PROTEGE -RESTAURATION ET

VALORISATION DE

L'EGLISE SAINT-

ANDRE

Depuis 2024, la commune a entrepris un programme de rénovation de l'Église Saint-André en raison de désordres structurels et esthétiques, conséquences de l'usure du temps et des aléas climatiques. Le montant de cette opération s'élève à 1 085 000 M€ HT.

Une 1ère tranche de travaux a consisté à rénover le clocher et à reprendre l'affaissement du sol de la nef. Un crédit de 100 000 € a été consacré au financement de cette tranche.

Une 2<sup>ème</sup> tranche, d'un montant de 565 000 € HT, est prévue en 2025. Il s'agit de mener les interventions suivantes :

- réparation de la toiture et consolidation des murs ;
- rénovation des éléments décoratifs et liturgiques (peintures, statues,
- amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Départemental peut octroyer une aide dans le cadre du dispositif de subvention dédié au patrimoine non protégé. Ce financement permettra de couvrir une partie significative des coûts de restauration, en complément du financement propre de la collectivité.

C.M du 09/12/2024 Délibération n°24.05.09 Il est donc proposé de solliciter une dépenses subventionnables, soit 169 5

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le ID : 013-211300157-20241209-24\_05\_09-DE

Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

Conseil Départemental	30 %	169 500 €
Financement Communal	70 %	395 500 €
TOTAL	100 %	565 000 €

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après avoir délibéré, A l'Unanimité,

**DEMANDE** l'aide financière du Conseil Départemental des Bouchesdu-Rhône pour la restauration et la valorisation de l'Église Saint-André au titre de l'aide au patrimoine non protégé — Année 2025.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits Pour copie conforme.

Richard MALLIE, Maire.